



Le patron de la police a signé le 17 septembre 2020, un contrat pour l'établissement des passeports express dans notre pays.

Dès mars 2021, les Camerounais pourront se faire établir un passeport biométrique en à peine 48 heures. C'est la promesse faite par le consortium allemand INCM Augentic.

Martin Mbarga Nguelé, le Délégué Général à la Sûreté Nationale (DGSN), a signé le jeudi 17 septembre 2020 à Yaoundé, avec M. Labinot Carieti, président directeur général dudit groupe, le contrat pour la mise en place d'un nouveau système de production des passeports express.

Pour le patron de la police, il s'agit d'un grand pas dans la sécurisation du document d'identification.

De son côté, le nouveau concessionnaire a rassuré sur la qualité du travail qui sera fait. «La technologie qu'on va déployer, c'est la technologie la plus avancée au monde. Le passeport va comporter une page en polycarbonate, ultra-sécurisée et personnalisée à l'intérieur de notre centre en quelques heures. Ensuite, ça va être préparé pour l'expédition. Donc, on rassure le citoyen Camerounais d'avoir le passeport 48 heures après l'application», a indiqué le PDG de INCM Augentic.

«Cette application aura lieu dans des centres ultra-modernes et il n'y aura pas de paiements en cash. Tout sera payé via des transactions en ligne», a ajouté M. Carieti.

La signature du contrat sus évoqué intervient alors que les usagers attendent parfois pendant plusieurs mois, voire des années, pour rentrer en possession d'un passeport.

Ce travail était réalisé par la société française Thalès Security Systems. Mais le contrat qui la liait à l'Etat du Cameroun, expiré en décembre 2019, n'a pas été renouvelé.

[CIN](#)